



CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUES ACTUELLES

Année 2022-2023



UN PARTENARIAT
COLLÈGE IRÈNE JOLIOT-CURIE & CEM
(CENTRE D'EXPRESSIONS MUSICALES)
AVEC LE SOUTIEN DE LA VILLE DU HAVRE



Informations Pédagogiques

Cette CHAM MUSIQUES ACTUELLES sera, en septembre 2021, accessible aux élèves entrant en 6e. Elle propose l'enseignement des instruments suivants : guitare, basse, batterie, claviers, chant. L'élève bénéficie, à raison de 6h sur le temps scolaire de :

- 2h d'enseignement musical au collège assurées par la professeure d'éducation musicale et référente option CHAM.
- 3 à 4h au CEM : pratique instrumentale, atelier collectif, chant, culture musicale, rythme.

Organisation Pratique

Le fonctionnement CHAM (organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B. O. n° 31 du 29 août 2002).

Mise en oeuvre

Les élèves bénéficient d'un emploi du temps spécialement aménagé qui leur permet de suivre un enseignement musical important. Les programmes scolaires sont identiques à ceux des classes traditionnelles de niveau équivalent.

Les volumes horaires de certaines disciplines sont allégés (dans des matières différentes selon les niveaux), mais aucune n'est supprimée. Néanmoins, l'entrée en CHAM est incompatible avec le choix d'une autre option et elle implique un engagement sur la durée du collège.

Répertoire

Les musiques populaires d'aujourd'hui sont multiples : blues, rock, pop, folk, jazz, reggae, chanson... Ces différents genres musicaux sont issus de métissages, de migrations, d'avancées technologiques, auxquels seront initiés les jeunes musiciens de la CHAM.



©DLM-T

Pédagogie

- Éveil de la sensibilité : écouter, chanter, découvrir et comprendre les genres musicaux
- Apprentissage instrumental en collectif
- Constitution d'ateliers : jouer ensemble, constituer un répertoire, l'interpréter en public
- Découverte des sons d'aujourd'hui, de l'amplification, des nouvelles technologies, de l'enregistrement et de l'informatique musicale

Prochaine réunion d'information

SAMEDI 29 JANVIER 2022 - 10H30

Au collège Irène Joliot-Curie
(Salle polyvalente)

à l'attention de toutes les familles
intéressées. Plus d'informations en
contactant le CEM ou le collège.



Conditions Générales d'admission

À QUI S'ADRESSE LA CHAM ?

À des enfants qui souhaitent s'investir dans un parcours musical de la 6e à la 3e. Aux élèves de CM2 de l'agglomération havraise, voire de l'Académie, débutants ou déjà musiciens, inscrits ou non dans une école de musique.

CANDIDATURE

Les parents des élèves de CM2 doivent s'adresser au directeur de l'école où est scolarisé leur enfant. Les nouveaux arrivants sur la ville du Havre souhaitant entrer en CHAM doivent retirer un dossier de candidature auprès du collège Irène Joliot-Curie. Date limite de retour des dossiers de candidature auprès des écoles : vendredi 4 mars 2022.

ADMISSION

Une évaluation spécifique (court entretien pour déterminer le niveau de motivation à suivre le parcours CHAM) aura lieu le mercredi 6 avril 2022. Les candidats recevront une convocation personnelle. La commission d'admission (Inspection Académique, collège et CEM) se réunira ensuite pour statuer sur les candidatures. Les familles seront informées de la décision d'affectation uniquement par les services de l'Inspection Académique mi-juin 2022.

INSCRIPTION AU CEM

L'entrée en CHAM implique de s'inscrire au CEM avec le versement de droits d'inscription de 100€/an.



©DLM-T

COLLÈGE IRÈNE JOLIOT-CURIE

29, rue Michelet - 76600 Le Havre
02 35 42 44 90 - ce.0761699J@ac-rouen.fr
Principal : Elsa Hardouin-Deleuze
Compte Twitter @ljcLh76

CEM

CENTRE D'EXPRESSIONS MUSICALES

55 rue du 329^e RI - Fort de Tourneville - 76620 Le Havre
02 35 48 48 80 - contact@le-cem.com
www.le-cem.com